

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Paris, le 21 décembre 2023

Annonces du gouvernement

Borne/Bergé persistent dans leur politique répressive et régressive contre les parents

La ministre des solidarités et de la famille, dans la continuité des annonces le 27 octobre dernier de la cheffe du gouvernement, a refait la publicité le 9 décembre d'une mesure pénale pour les « parents défaillants ». Il est donc question de leur infliger une peine de travail d'intérêt général (TIG) en représailles de leur incapacité à éduquer leurs enfants qui peuvent contrevenir à la loi. Déjà, fin octobre, lorsque E. Borne était intervenue, nous avons avec le syndicat des avocats de France et le syndicat de la magistrature, publié un communiqué intersyndical pour dénoncer ces dérives sécuritaires qui ne répondent en rien aux attentes et besoins des familles en matière d'aide à la parentalité et font le terreau des idées de l'extrême-droite.

Ce gouvernement est visiblement déterminé à enterrer la réflexion permettant d'aboutir à l'élaboration de nouvelles dispositions protectrices et aidantes à la fois pour les enfants et leurs parents. La protection de l'enfance dans toutes ses acceptions, est devenue un enjeu de communication où les annonces se suivent et se contredisent. Aussi, l'écoute et l'aide aux familles démunies, face à leurs adolescent.es en crise, semble être le dernier des soucis de Madame Borne et son équipe.

Après le « en même temps » le macronisme est devenu le « tout et son contraire ». Tout en se félicitant des travaux exceptionnels de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVIISE) et des avancées sur le sujet, son président en est évincé par de la Secrétaire d'État à la protection de l'enfance.

Quant à la commission dédiée au soutien à la parentalité initiée par la même Secrétaire, si tôt installée le 11 décembre 2023, elle voyait la démission de plusieurs de ses membres, car ces chercheuses et chercheurs, sociologues et anthropologues, ont compris l'impasse dans laquelle elles et ils se trouveraient, à devoir réfléchir dans le vide et pour rien, car le gouvernement pense et agit en lieu et place de toutes et tous. Cette dérive autoritariste s'inscrit dans le droit fil des politiques menées depuis plusieurs mois et est totalement préjudiciable aux enfants et à leurs parents. Ces commissions qui visent à réfléchir à la construction des politiques publiques, que ce soit en termes de protection des enfants de toutes les formes de violences, que ce soit l'aide aux parents dans le travail éducatif et le soin, sont totalement mises à mal par les réponses répressives et régressives annoncées.

La France qui a créé le juge des enfants en 1912 a longtemps été considérée en Europe, mais également sur d'autres continents, comme le pays le plus avant-gardiste en matière de droits et soins à l'enfant, le corollaire étant le soutien à la parentalité. En 2023-2024, plus d'un siècle plus tard, nous assistons à une régression sans commune mesure. Avec le CJPM, le juge des enfants doit s'effacer devant les prérogatives du Parquet. Avec les annonces Borne-Bergé le clou est enfoncé, les parents deviennent des délinquant.es lorsqu'elles et ils ne trouvent les appuis nécessaires pour accompagner l'éducation de leurs enfants.

Il est dit qu'une société mesure son taux d'humanité à l'aune des choix d'éducation et le projet politique pour élever les enfants et les conduire vers l'âge adulte. La société telle qu'imaginée par le gouvernement actuel est celle de la déshumanité pour une partie de sa jeunesse et leur famille.